

## DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2024-043

du 17 juin 2024

Référence de la nomenclature issue de l'application « ACTES » : 7.10

*Le président de Haute-Corrèze Communauté,*

*Vu la délibération n° 2020-03-02 en date du 16 juillet 2020 relative à l'élection du président ;*

*Vu la délibération n° 2024-01-03 du conseil communautaire du 15 février 2024 portant modification des délégations de pouvoirs du conseil au président ;*

### **DÉCIDE**

.....  
**ARTICLE 1**

.....  
Est approuvée la convention, à intervenir avec l'association du Bac des Cars, relative à l'occupation temporaire du domaine public du site des Cars pour l'animation estivale de ce dernier

La convention est conclue pour un an à compter de la date de signature de cette dernière.

.....  
**ARTICLE 2**

.....  
Autorise la signature de ladite convention.

.....  
**ARTICLE 3**

.....  
La présente décision sera transmise à monsieur le sous-préfet d'Ussel, notifiée à madame la trésorière d'Ussel et inscrite au registre des décisions.

Pour extrait conforme,  
À Ussel, le 17 juin 2024  
Le président,  
Pierre Chevalier

